

Le **trois juillet deux mille vingt-trois, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Mme Monique Bertrand, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2023

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Jean-Pierre SIMON, M Nicolas JACHET, M Denis GRENET, M Vincent NAVARRE, M Guillaume EDOUARD, Mme Céline LECOMPTE, Mme Carole JULIEN, Mme Agnès BEAUDRU

Absent excusé : Mme Sophie LEGROS ayant donné pouvoir à Mme Dominique BRENNAN
M Mathieu GOUJON
M Cédric ROBERT

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.
2. SDE76 – Avis sur adhésion au SDE76
3. Personnel communal
4. Frais de scolarité – Mélamare
5. Recensement de la population 2024
6. Achats Mobilier
7. Animations diverses
8. Informations diverses
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023

Les coordonnées des 2 personnes déontologues seront inscrits au procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande d'Adhésion au SDE76 de la Commune de Bolbec

Délibération 2023-15

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 9 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences du SDE,
- La délibération du comité syndical du SDE du 21 février 2023 acceptant cette adhésion,
- Le projet de statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent du SDE dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec,
- qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'adhérent est réputée DÉFAVORABLE),
- que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,

- que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Énergie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1^{er} janvier 2024.

Le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76 est présenté au Conseil Municipal.

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76,
 - Oui cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :
 - **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76,

3. Personnel communal **Contrats de travail**

Délibération 2023-16

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de travail Madame Hamard pour l'entretien école et mairie. Elle précise que son travail est apprécié par l'équipe enseignante et les élus.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Madame le Maire à signer ce renouvellement de contrat jusqu'au 8 juillet 2024

Délibération 2023-17

L'équipe enseignante a exposé la répartition des effectifs d'élèves dans les classes pour la rentrée prochaine. Les élèves de maternelle seront dans 2 classes différentes (PS – MS et GS – CP).

Au vu de cette situation, Madame le Maire propose de signer un nouveau contrat pour la prochaine année scolaire pour le poste d'ATSEM pour aider la classe GS – CP.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Madame le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2023-2024 pour un poste d'ATSEM de 26 h/sem d'école.

4. Participation aux Frais de scolarité des élèves domiciliés à Mélamare par le SIVOSS Saint Antoine la Forêt

Délibération 2023-18

Mme le Maire rappelle que suivant la convention du 12 octobre 2000, le conseil municipal doit fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.

Vingt enfants fréquentent l'école.

Après discussion et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** la participation financière pour les frais de scolarité à 120 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2022-2023

5. Recensement de la population 2024

Délibération 2023-19

Madame le Maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

A ce titre, l'INSEE aura un référent communal et demande de nommer dès maintenant le coordonnateur communal qui préparera la collecte jusqu'à mi-janvier et encadrer la collecte et les agents recenseurs jusqu'à fin février 2024.

Madame la Maire précise qu'il va falloir également recruter 2 agents recenseurs pour la collecte de janvier à février 2024

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **propose** de nommer Madame Karine PAUMELLE comme coordonnateur communal
- **autorise** Madame le Maire à recruter 2 agents recenseurs pour le recensement de la population 2024 et à signer les contrats de travail.

6. Achats de mobilier

Délibération 2023-20

Il est proposé d'acheter et d'installer une nouvelle vitrine à l'entrée du cimetière pour permettre l'affichage du plan et des concessions.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **accepte** le devis de l'entreprise COMAT&VALCO pour un montant HT de 1120 € soit 1320 € TTC

Délibération 2023-21

Madame Brennan présente le devis de l'entreprise MANUTAN pour l'achat de mobilier pour l'école :

- Meubles pour la garderie – bibliothèque
- Bancs pour la classe de maternelle PS - MS

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **accepte** le devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant HT de 2165.78 € soit 2598.94 €

7. Animations diverses

Délibération 2023-22

Madame le Maire expose au conseil la proposition de la commission pour l'organisation d'une sortie pour les aînés fin septembre prochain, coût du voyage en car 94 € / personne

- « Voyage de fil en aiguille » dans l'Orne (visite de la manufacture Bohin, Repas, Visite du musée du Commerce et des Marques)

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **fixe** la participation financière par personne :
 - personne de + 65 ans, habitant Les Trois Pierres 40 €
 - conjoint de - 65 ans, habitant Les Trois Pierres 55 €
 - membres du Conseil Municipal, de la commission communale, du personnel communal et leurs conjoints 40 €

La Commune financera le reste à charge.

Délibération 2023-23

Madame le Maire propose de commander auprès d'Esprit Gourmet pour les colis des anciens de Noël (habitants Les Trois-Pierres + 65 ans)

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **accepte** la dépense à hauteur de 21 € TTC / colis « une personne » et de 31 € TTC / colis « couple »

8. Informations diverses

- Projet Construction Ecole

Délibération 2023-24

Madame le Maire rapporte les échanges du 30 juin avec le service Direction Grands projets de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Le projet sera réalisé en plusieurs phases car la

Commune ne peut pas financer un tel projet en une seule fois. Il est donné priorité à la construction d'un bloc maternelle dans l'enceinte de l'école actuelle.

Le Service de la CU s'engage à aider la Commune pour constituer les dossiers d'étude et de consultation.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **autorise** Madame le Maire à signer et lancer une consultation pour un marché Maîtrise d'œuvre.
- **charge** Madame le Maire de signer et lancer les études avant travaux (amiante, études géotechniques)

- Subvention DETR : Travaux salle polyvalente

Délibération 2023-25

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **précise** que les travaux envisagés de la salle polyvalente faisant l'objet d'une demande de subvention DETR 2023 pour un montant de dépenses de 97547 € HT.

- Madame Brennan a assisté au conseil d'école et informe qu'à la rentrée prochaine 97 élèves sont inscrits. Quelques petits travaux d'entretien sont prévus cet été.
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences avec la CU Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé :
 - Ressources
 - Transitions territoriales
 - Eau, assainissement, fluides, déchets
- Monsieur Cervantès a assisté à la réunion de l'AURH. Il en fait part aux membres du conseil.

9. Questions diverses

Madame Lecompte demande si Madame le Maire est intervenue pour les cailloux sur le talus Rue du Bas de la Mare au Leu. Madame le Maire répond qu'elle est allée voir et qu'elle va de nouveau s'y rendre. Madame Lecompte propose de réfléchir pour relancer en 2024 le concours des jardins fleuris.

La prochaine séance aura lieu le 25 septembre 2023 à 20 h 30.

La séance est levée.

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	

GOUJON Mathieu	Excusé
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	
LECOMPTE Céline	
LEGROS Sophie	Excusée pouvoir à Dominique BRENNAN
NAVARRE Vincent	
ROBERT Cédric	Excusé
SIMON Jean-Pierre	
TETREL Philippe	